

AD PEP 46

80, Rue des Jardiniers

46000 CAHORS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association AD PEP 46

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AD PEP 46 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- Les contributions volontaires

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association AD PEP 46

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cahors, le 13 juin 2019

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Ag
1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 477	349	1 128	729
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 477	349	1 128	729
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	18 677		18 677	26 301
Autres créances	79 183		79 183	110 435
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	198 877		198 877	206 021
Charges constatées d'avance	182		182	
ACTIF CIRCULANT	296 919		296 919	342 756
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	298 396	349	298 047	343 485

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1. Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	114 521	114 521
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	49 987	25 209
Autres réserves	99 309	99 309
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-47 628	24 778
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	216 189	263 817
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	426	267
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	426	267
Fonds dédiés sur subventions	8 932	18 932
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	8 932	18 932
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 816	16 918
Dettes fiscales et sociales	15 835	20 614
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45 849	22 937
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	72 500	60 469
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	298 047	343 485

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agén
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	274 875	88,47	332 157	89,39	-57 282	-17,25
Reprises et Transferts de charge	14 990	4,82	3 547	0,95	11 443	322,65
Cotisations	175	0,06	610	0,16	-435	-71,31
Autres produits	35 661	11,48	38 811	10,44	-3 149	-8,11
Produits d'exploitation	325 701	104,82	375 124	100,95	-49 423	-13,18
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	203 380	65,46	196 455	52,87	6 926	3,53
Impôts et taxes	2 076	0,67	2 155	0,58	-79	-3,68
Salaires et Traitements	102 959	33,14	114 145	30,72	-11 186	-9,80
Charges sociales	14 959	4,81	17 258	4,64	-2 299	-13,32
Amortissements et provisions	459	0,15	48	0,01	411	852,89
Autres charges	34 894	11,23	31 108	8,37	3 786	12,17
Charges d'exploitation	358 728	115,45	361 169	97,20	-2 441	-0,68
RESULTAT D'EXPLOITATION	-33 027	-10,63	13 955	3,76	-46 982	-336,67
Opérations faites en commun						
Produits financiers	1 024	0,33	3 015	0,81	-1 991	-66,03
Charges financières	32	0,01			32	
Résultat financier	992	0,32	3 015	0,81	-2 023	-67,09
RESULTAT COURANT	-32 035	-10,31	16 970	4,57	-49 005	-288,77
Produits exceptionnels	9 976	3,21	25 184	6,78	-15 208	-60,39
Charges exceptionnelles	35 451	11,41	3 347	0,90	32 104	959,30
Résultat exceptionnel	-25 475	-8,20	21 838	5,88	-47 313	-216,66
Impôts sur les bénéfices	118	0,04	393	0,11	-275	-69,97
Report des ressources non utilisées	10 000	3,22	5 295	1,43	4 705	88,86
Engagements à réaliser			18 932	5,10	-18 932	-100,00
EXCEDENT OU DEFICIT	-47 628	-15,33	24 778	6,67	-72 405	-292,22
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature	119 956		98 564		21 392	21,70
Dons en nature						
Total des produits	119 956		98 564		21 392	21,70
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	40 310		44 096		-3 786	-8,59
Personnel bénévole	79 646		54 468		25 178	46,23
Total des charges	119 956		98 564		21 392	21,70

ERIC BOISSEL

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agén
1. Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LES PEP 46

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 298 047 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 47 628 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/05/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agén
1. Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Immobilisations

IMMOBILISATIONS CADRE A

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations : Réévaluations	Augmentations : Acquisitions
CADRE A			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immos incorporelles T			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions			
Installations tech., matériel et outillage industriels			
Installations générales, agenc. et aménag. divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Tota	777		700
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Tota			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+II)		777	700

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles P. LAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Immobilisations

IMMOBILISATIONS CADRE B

	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
CADRE B				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres postes d'immos incorporelles (II)				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. géné. agenc., aménag., constr.				
Instal. tech., matériel et outillage industriels				
Instal. générales, agencements et aménag. divers				
Matériel de transport				
21820000 - Matériel de transport			700	
				700
Matériel de bureau et info. mobilier				
21830000 - Matériel de bureau et matériel			777	
				777
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			1 477	
Immobilisations financières				
Particip. évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immos financières				
Total IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)			1 477	

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agén
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Amortissements

CADRE A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développ. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagements co				
Install. techniques, matériel et outillage industri				
Install. générales, agencements et aménageme				
Matériel de transport		42		42
Matériel de bureau et informatique, mobilier	48	259		307
Emballages récupérables et divers				
Total III	48	301		349
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	48	301		349

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1. Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Tableau Prov risques

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Pensions et obligations similaires sur congés à payer	267,33	158,55			425,88
Total	267,33	158,55			425,88
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		158,55			

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Autres fonds	114 520,96			114 520,96
Total fonds sans droit reprise	114 520,96			114 520,96
Réserves réglementées	25 208,99	24 777,74		49 986,73
Autres réserves	99 308,76			99 308,76
Report à Nouveau	0,15			0,15
Résultat de l'exercice	24 777,74		72 405,45	-47 627,71
Total fonds associatifs	263 816,60	24 777,74	72 405,45	216 188,89

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agén
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Notes sur les retraites

Engagements de retraite

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 426 euros

Méthode de calcul retenue pour les IFC (table de mortalité 2003-2005)

Méthode prospective :

Engagement de l'entreprise $= (\text{salaire brut annuel} / 12) * \text{Nb de mois acquis au moment du départ} * (\text{Ancienneté actuelle} / \text{Ancienneté future})$

* taux de turnover * taux de mortalité * Taux de progression salariale * Taux d'actualisation financière * Taux de charges sociales.

Paramètres retenus pour le calcul :

- Taux d'actualisation financière annuel des sommes investies : 1.6%
- Taux de charges patronales moyen pour les cadres : 20%
- Taux de charges patronales moyen pour les non cadres : 20%
- Taux d'évolution salariale minimum : 2%
- Taux d'évolution salariale maximum : 2%
- Taux d'évolution salariale moyen : 2%

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Répartition des subventions

Etat		
74110000 - Subventions fgpep		9 698,00
74120000 - Subventions caf		9 927,08
74140000 - Subventions Région		61 200,00
74150000 - Subventions Département		2 700,00
74160000 - Subventions Communes		3 000,00
		86 525,08
Autres subventions de fonctionnement		
74810000 - Aides a l'emploi cui-cav-cae		29 164,45
74850000 - Drfip-Tutorat services civiques		138 738,20
74851000 - Drfip-formation services civiques		16 893,35
74860000 - Subvention poste fonjep		3 553,50
		188 349,50
TOTAL		274 874,58

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agén
 1, Av. Charles PILLIAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Suivi des fonds dédiés p1

	Montant Initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
FED- Handicap	10 278,00	8 932,00			8 932,00
FED-MDA	15 000,00	10 000,00	10 000,00		
Total	25 278,00	18 932,00	10 000,00		8 932,00

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agén
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 25 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Subventions à recevoir

	<u>31/12/2018</u>
Subvention - Fédération	5 139
Subvention - URPEP	61 200
Total subventions à percevoir	66 339

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
1, Av. Charles PALLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Produits à recevoir

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
41810000 - Usagers - factures à établir	10 716	23 898
	10 716	23 898
Autres créances		
43870000 - Charges sociales - produits à recev	1 845	
46870000 - Produits a recevoir	9 325	14 056
	11 170	14 056
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
51880000 - Intérêts courus	1 191	801
	1 191	801
Total général	23 077	38 754

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agén
1, Av. Charles PILZAT 16090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Charges constatées d'avance		
48600000 - Charges constatées d'avance	182	
	182	
Total général	182	

Notes sur les dettes

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 72 500 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 816	10 816		
Dettes fiscales et sociales	15 835	15 835		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	45 849	45 849		
Produits constatés d'avance				
Total	72 500	72 500		

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agén
1. Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs	9 042
Dettes provisionnées pour congés	5 261
Charges sociales sur congés à payer	831
Charges à payer	44 899
Total	60 033

Echéances des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 676,53	18 676,53	
Autres	79 182,75	79 182,75	
Charges constatées d'avance	182,02	182,02	
Total	98 041,30	98 041,30	

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 10 70 Fax 05 65 23 91 34

Détail des CAP

	Montant
Fournisseurs	9 041,64
Dettes provisionnées pour congés	5 260,66
Charges sociales sur congés à payer	831,43
Charges a payer	44 899,14
Total	60 032,87

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Détail des PAR

	Montant
Usagers - factures à établir	10 716,40
Charges sociales - produits à recev	1 845,30
Produits a recevoir	9 324,62
Intérêts courus	1 190,58
Total	23 076,90

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
1. Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Notes sur éléments exceptionnels

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 871	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 455	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 896
TOTAL	7 326	2 896

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1. Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Contributions volontaires

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ressources		
Prestations en nature	119 956,08	98 564,40
Total	119 956,08	98 564,40
Emplois		
Mise à disposition gratuite de biens et services	4 532,72	4 443,84
Prestations	35 777,44	39 652,56
Personnel bénévole	79 645,92	54 468,00
Total	119 956,08	98 564,40

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agén
 1. Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

ANNEXE VALORISATIONS M.A.D ET BENEVOLAT 2018

Personnel mis à disposition	code secteur	nb heures	nbre de semaines	nombre d'heures annuelles	coût HSE	Total annuel
-----------------------------	--------------	-----------	------------------	---------------------------	----------	--------------

FONCTIONNEMENT GENERAL

valorisation Jean Lafaurie	Général	1	52	52	17,00 €	884,00 €
valorisation Claudine Fauvel	Général	3	52	156	17,00 €	2 652,00 €
valorisation Martine Peyrille	Général	5	52	260	17,00 €	4 420,00 €
valorisation Pierre Bucco	Général	10	52	520	17,00 €	8 840,00 €
valorisation Hélène Druet	Général	5	52	260	17,00 €	4 420,00 €
valorisation Yolande Vignoboul	Général	1	52	52	17,00 €	884,00 €
TOTAL BENEVOLAT						22 100,00 €

DECROCHAGE SCOLAIRE

valorisation Claudine Fauvel	Décrochage	10	52	520	17,00 €	8 840,00 €
valorisation Martine Peyrilles	Décrochage	10	52	520	17,00 €	8 840,00 €
valorisation Pierre Bucco	Général	2	52	104	17,00 €	1 768,00 €
TOTAL BENEVOLAT						19 448,00 €

MEDIATION SCOLAIRE (EFIV) MAD EDUCATION NATIONALE + COLLECTIVITE

valorisation Pauline Fernandez (E.N)	Efiv	3	14	42	24,88 €	1 044,96 €
valorisation Bruno Clary (E.N)	Efiv	3	36	108	24,88 €	2 687,04 €
valorisation Andry Andrianjaka (E.N)	Efiv	3	36	108	24,88 €	2 687,04 €
valorisation Charlotte Mellinger (E.N)	Efiv	3	36	108	24,88 €	2 687,04 €
valorisation Marion Condursi (Collectivité)	Efiv	33,5	32	1072	24,88 €	26 671,36 €
TOTAL M.A.D.						35 777,44 €

ILLETTRISME

valorisation Hélène Druet	Illettrisme	3	18	54	17,00 €	918,00 €
valorisation Marion Condursi (MAD Collectivite)	Illettrisme	1,5	36	54	24,88 €	1 343,52 €
valorisation Anne Schlessler	Illettrisme	1,5	36	54	17,00 €	918,00 €
valorisation Joelle Molesin	Illettrisme	3	36	108	17,00 €	1 836,00 €
valorisation Jean-Pierre Molesin	Illettrisme	3	36	108	17,00 €	1 836,00 €
valorisation Dominique Pourcel	Illettrisme	3	36	108	17,00 €	1 836,00 €
valorisation Philippe Wawrzyniec	Illettrisme	3	36	108	17,00 €	1 836,00 €
valorisation Eliane Lebeau	Illettrisme	3	36	108	17,00 €	1 836,00 €
valorisation Christiane Ecoeur	Illettrisme	3	36	108	17,00 €	1 836,00 €
valorisation Nadège Philippson	Illettrisme	3	36	108	17,00 €	1 836,00 €
valorisation Olivier Campagnol	Illettrisme	3	36	108	17,00 €	1 836,00 €
valorisation Claudine Hebrard	Illettrisme	3	36	108	17,00 €	1 836,00 €
valorisation Martine Trévinat	Illettrisme	3	36	108	17,00 €	1 836,00 €
TOTAL BENEVOLAT						21 539,52 €

SAPAD

valorisation personnel SAPAD (MAD E.N)	S	17,5	36	630	24,88 €	15 674,40 €
valorisation Yolande Vignoboul	SAPAD	1	52	52	17,00 €	884,00 €
TOTAL BENEVOLAT						16 558,40 €

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agén
1, Av. Charles PILLET 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

valorisation	115 423,36 €
--------------	--------------